

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le deux juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LE VERNET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DEMANGE Serge, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 25.06.2019

Présents : M. DEMANGE Serge, Maire ; Mme BARLIAC-CLAUSOLLES Paulette, M. BOYER Denis, M. DANHO Aimé, M. GATEIN Georges, Mme IMBERT Viviane, Mme LOPEZ Angeline, Mme PECHOULTRES Cécile, M. PONS Alain, M. PUJOL Christian, M. SOTO Jean-François, M. TISSEIRE Bernard.

Absents représentés : Mme CHIABRANDO Valérie (pouvoir à M. PONS Alain), Mme LAVAIL-MAZZOLO Nathalie (pouvoir à M. TISSEIRE Bernard), Mme MATHE Nicole (pouvoir à M. BOYER Denis), Mme MONTEJO-ROUGANIOU Marie (pouvoir à M. DANHO Aimé), Mme STERN-ALIE Babette (pouvoir à Mme LOPEZ Angeline).

Absent excusé : M. FAUCARD Philippe, M. MARCHAND René.

Monsieur DANHO Aimé a été élu secrétaire de séance.

N° 2019-039

FIXATION DU NOMBRE ET REPARTITION DES SIEGES DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DE LA CCBA

Monsieur le Maire informe l'Assemblée sur la nécessité pour les communes de se prononcer sur le nombre et la répartition des sièges de conseillers de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais (CCBA), au plus tard le 31 août 2019 conformément à l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il explique que les communes membres de la CCBA peuvent délibérer sur un accord local à la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la CCBA, représentant plus de la moitié de la population totale ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci. Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes incluses dans le périmètre de la CCBA.

Il fait part des derniers échanges en Bureau communautaire en date du 23 mai 2019, entre les élus des 19 communes membres de la CCBA et donne lecture du tableau de répartition.

Il explique également que dans le respect des dispositions de l'article L 5211-6-1 du CGCT, la commune a la possibilité d'opter pour une répartition des sièges selon la règle de droit commun.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï Monsieur le Maire,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- APPROUVE le nombre de sièges et leur répartition selon les modalités de répartition de droit commun, fixant le nombre de sièges à 43, ainsi répartis :

Commune	Population	Nombre de sièges
AUTERIVE	9 584	13
LAGARDELLE SUR LEZE	2 992	4
CINTEGABELLE	2 899	3
LE VERNET	2 758	3
VENERQUE	2 554	3
MIREMONT	2 437	3
BEAUMONT SUR LEZE	1 557	2
GAILLAC TOULZA	1 250	1
GREPIAC	988	1
CAUJAC	836	1
LAGRACE DIEU	578	1
GRAZAC	576	1
MAURESSAC	512	1
PUYDANIEL	493	1

AURAGNE	429	1
LABRUYERE DORSA	277	1
ESPERCE	253	1
AURIBAIL	207	1
MARLIAC	137	1
TOTAL	31 317	43

- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N° 2019-040

AVENANT AU CONTRAT DE MAINTENANCE DU LOGICIEL FACTURATION ET GESTION SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 4 septembre 2018 par laquelle il a approuvé le contrat de maintenance du logiciel de facturation et gestion scolaire.

Il explique au Conseil Municipal que suite à la mise en place d'un Portail Famille permettant les pré-inscriptions, les réservations et le paiement, il conviendrait de modifier le contrat de maintenance.

Il donne lecture de la proposition faite par la société SISTEC à Labège (31670) pour un montant annuel de 36,00 € (HT).

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui Monsieur le Maire,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- Approuve l'avenant au contrat de maintenance du logiciel de facturation et de gestion scolaire avec la société SISTEC sise 102 rue du Lac à 31670 Labège, pour un montant annuel de 36,00 € (HT),
- Mandate Monsieur le Maire pour signer ledit avenant,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

N° 2019-041

CONVENTION AVEC L'ENSAPN POUR UTILISATION DU STAND DE TIR

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Ville de Blagnac, avec laquelle la commune du Vernet avait conventionné pour une mise à disposition de leur stand de tirs, nous a informé de sa décision de ne plus contractualiser avec les communes.

Aussi, il donne lecture de la proposition faite par l'Ecole Nationale Supérieure d'Application de la Police Nationale (ENSAPN) sise à Toulouse (31057) pour l'utilisation de son stand de tir couvert, pour un montant de 0,20 € la cartouche tirée.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui Monsieur le Maire,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- Approuve la proposition faite par l'Ecole Nationale Supérieure d'Application de la Police Nationale (ENSAPN) sise 102 rue du Lac à Toulouse (31057),
- Mandate Monsieur le Maire pour signer la convention correspondante,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

N° 2019-042

TARIFS CANTINE SCOLAIRE - ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il conviendrait de procéder à l'augmentation des tarifs de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2019/2020.

Il demande à l'Assemblée de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui Monsieur le Maire,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- Décide de fixer pour l'année scolaire 2019/2020, les prix de la cantine scolaire comme suit :
 - * 2,80 euros pour les enfants de l'école maternelle
 - * 3,00 euros pour les enfants de l'école élémentaire
 - * 5,30 euros pour les adultes

N° 2019-043

TRAVAUX D'ENROBES SUR VOIRIES COMMUNALES - DEMANDE DE SUBVENTION
AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à la restitution par la CCBA de la gestion des voies communales à la commune, cette dernière est en charge des travaux du pool routier.

Il donne lecture des travaux envisagés sur différentes voiries communales et explique qu'une subvention pourrait être sollicitée auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Il demande à l'Assemblée de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï Monsieur le Maire,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- Approuve les travaux de fourniture et mise en œuvre d'enrobé projeté sur différentes voies communales, d'un montant prévisionnel de 5.550,00 euros (HT),
- Sollicite du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, une subvention la plus élevée possible,
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ces travaux,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget communal.

N° 2019-044

CONVENTIONS D'OCCUPATION SUR LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL POUR
L'IMPLANTATION DE SRO

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre du déploiement de la fibre optique, il conviendrait de signer trois conventions d'occupation du domaine public avec la Société FIBRE 31, délégataire de service public avec Haute-Garonne Numérique.

Ces conventions ont pour objet de fixer les modalités juridiques et techniques de l'autorisation donnée par la commune pour l'installation de Sous-Répartiteurs Optiques (SRO) sur son domaine privé.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï Monsieur le Maire,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- Approuve l'installation de Sous-Répartiteurs Optiques sur le domaine privé de la commune, à savoir sur les parcelles suivantes :
 - * Parcelle cadastrée section 0D n°1245
 - * Parcelle cadastrée section 0D n°1403
 - * Parcelle cadastrée section 0C n°0550
- Mandate Monsieur le Maire pour signer les conventions correspondantes.